



**PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°IDF-040-2025-05

PUBLIÉ LE 22 MAI 2025

Sommaire

Assistance Publique-Hôpitaux de Paris / Siège Saint Antoine - Secrétariat DRH

IDF-2025-05-22-00002 - Arrêté portant délégation de signature de la
Direction des Ressources Humaines de l'Assistance publique -
hôpitaux de Paris (4 pages)

Page 3

Assistance Publique-Hôpitaux de Paris

IDF-2025-05-22-00002

Arrêté portant délégation de signature de la
Direction des Ressources Humaines de
l'Assistance publique - hôpitaux de Paris

Arrêté portant délégation de signature

de la Direction des Ressources Humaines
de l'Assistance publique - hôpitaux de Paris

La Direction des Ressources Humaines de l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris,

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L. 6143-7, L. 6147-1, R. 6143-38, R.6147-1, R. 6147-5 et R. 6147-10,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret du 4 juillet 2022 portant nomination du Directeur Général de l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris,

Vu l'arrêté DG 75-2020-06-05-011 du 5 juin 2020 modifié fixant la liste des Pôles d'Intérêt Commun de l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris,

Vu l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00012 du 5 juillet 2022 modifié fixant la liste des directeurs de pôles d'intérêt commun de l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris,

Vu l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00013 du 5 juillet 2022 modifié portant délégation de signature aux Directeurs des Pôles d'Intérêt Commun de l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris,

Vu l'arrêté n° ANA 401 2025 05 0004 du 15 mai 2025 portant nomination de Madame Christelle CHOI, à compter du 19 mai 2025 en tant que Directrice des Ressources Humaines par intérim.

Vu l'arrêté directorial du 6 juin 2023 relatif aux missions et à l'organisation de la Direction des Ressources Humaines de l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris,

ARRETE :

Article 1 : Délégation de signature est donnée à

- **Madame Hélène BOISSIN-JONVILLE**, Directrice des Projets et des Ressources,
- **Madame Sophie MARCHANDET**, Directrice du Département de la Gestion des Personnels,



- **Monsieur Eric SIMON**, Directeur du Département des Relations et Politique Sociales,
- **Monsieur Florian TAYSSE**, Directeur du Département Attractivité et Pilotage RH et du Département Développement des Compétences
- **Madame Marie AUDUBERT-QUENOT**, Directrice du Département Santé, Qualité de Vie et Conditions de Travail

à l'effet de signer tous les actes, arrêtés, décisions relevant de leurs champs respectifs d'attribution, à l'exclusion des arrêtés de sanctions disciplinaires pouvant être infligées après intervention du Conseil de discipline ou les décisions de sanction ou de licenciement relevant de l'application du Code du travail s'appliquant à la gestion des gardiens d'immeuble

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de **Madame Sophie MARCHANDET**, Directrice du Département de la Gestion des Personnels :

- **Monsieur Mathieu LE POITTEVIN**, Adjoint à la Directrice du Département de la Gestion des Personnels, est habilité à signer les actes énumérés à l'article 2 du présent arrêté ;
- **Madame Marie-Claire MANGUE**, Attachée d'Administration Hospitalière, est habilitée à signer les actes relevant du domaine des compétences du bureau des Cadres dirigeants ;
- **Madame Marion MOTTE**, Directrice d'Hôpital, est habilitée à signer les actes énumérés à l'article 2 du présent arrêté ;
- **Madame Annick PATERNE**, Directrice d'Hôpital, **Madame Laure FONTAINE**, Chargée de mission et **Madame Cécile MARCHAND**, AAH, sont habilitées à signer les actes et pièces comptables et décisions ressortissant aux domaines de compétence du Centre de Services Partagés Retraite, Mise à disposition et Facturation des soins ATMP ;
- **Monsieur Anthony ROYANT**, chargé de mission, est habilité, à compter du 11 avril 2024, à signer les déclarations sociales et fiscales auprès des organismes sociaux et fiscaux ressortissant aux domaines de compétences du bureau de la rémunération et des données sociales, ainsi qu'à signer les actes d'engagement et les factures établies par France Travail dans le cadre de la Convention de gestion ;
- **Madame Isabelle CORMENIER**, Adjointe des Cadres Hospitaliers est habilitée à signer les actes relevant du domaine de compétence des secrétariats du Conseil Médical Formation Restreinte et Conseil Médical Formation Plénière ;
- **Madame Alice DURIEZ**, Chargée de mission, est habilitée à signer les actes relevant du domaine de compétences du bureau du statut et de la réglementation
- **Madame Camille ASSAILLY**, Chargée de mission est habilitée à signer les actes relevant du domaine du bureau du statut et de la réglementation et de la discipline
- **Madame Marie-Claire MANGUE**, Attachée d'Administration Hospitalière, **Monsieur Antoine ESPIE**, Attaché d'Administration Hospitalière, **Madame Alice DURIEZ**, Chargée de mission, **Madame Camille ASSAILLY**, Chargée de mission et **Madame Isabelle CORMENIER**, Adjointe des Cadres hospitaliers sont habilités à signer les décisions relatives à la Gestion des carrières des Personnels Non Médicaux relevant du domaine de compétence du bureau de la Gestion des Carrières.



Article 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de **Monsieur Eric SIMON, Directeur du Département des Relations et Politique Sociales**

- Monsieur François LANDRAC, adjoint au Directeur du Département des Relations et Politique Sociales, est habilité à signer les actes énumérés à l'article 2 du présent arrêté ;

Article 4 : En cas d'absence ou d'empêchement de **Monsieur Florian TAYSSE, Directeur du Département Attractivité et Pilotage RH et du Département Développement des Compétences**

- Madame Capucine OLIVIER, Chargée de mission, Conseillère en organisation, est habilitée à signer les actes, pièces comptables, décisions et courriers relevant du pôle contrôle de gestion sociale et organisation ;
- Madame Marine LAMOLIE, Chargée de mission, adjointe au Directeur, est habilitée à signer les actes, pièces comptables, décisions et courriers relevant du Département Développement des Compétences ;
- Madame Catherine BYRAMJEE-PINTO, Adjointe des Cadres Hospitaliers, est habilitée à signer les courriers, les attestations et les pièces comptables d'une valeur inférieure à 2000€ relevant du service concours
- Madame Géraldine HELLO, Adjointe des Cadres Hospitaliers, est habilitée à signer les courriers, les attestations et les pièces comptables d'une valeur inférieure à 2000€ relevant du service de la politique de la formation continue

Article 5 : En cas d'absence ou d'empêchement de **Madame Marie AUDUBERT-QUENOT, Directrice du Département Santé, Qualité de Vie et Conditions de Travail**

- Madame Pierelle BOURSALY, Responsable de mission Santé Sécurité au Travail, Adjointe à la Directrice du Département Santé, Qualité de Vie et Conditions de Travail est habilitée à signer les actes, pièces comptables, décisions et courriers, relevant de la Mission Santé et Sécurité au Travail.
- Madame Pierelle BOURSALY, Responsable de la mission Qualité de Vie et Conditions de Travail, Adjointe à la Directrice du Département Santé, Qualité de Vie et Conditions de Travail est habilitée à signer les actes, pièces comptables, décisions et courriers, relevant de la Mission Qualité de Vie et Conditions de Travail.

Article 6 : Les titulaires de la présente délégation assureront la publicité des actes qu'ils auront signés en vertu de cette délégation, conformément à l'article R. 6143-38 susvisé du Code de la santé publique.



Article 7 : L'arrêté du 30 janvier 2025 portant délégation de signature est abrogé.

Article 8 : Le présent arrêté sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la Région d'Ile-de France, Préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 22 Mai 2025

Directrice des Ressources Humaines de l'AP-HP, par intérim

Signé

Christelle CHOI